

PROTOCOLE DE REPRISE

Circonscription FOURMIES



Rentrée GS CP CM2 : 12 mai 2020

Ecole : Primaire Léon Dorléant.

Commune : Sains du Nord

Objectifs :

- Déclinaison de la mise en œuvre du protocole sanitaire national (3 mai 2020) sur l'école.
- Définition de l'organisation pédagogique retenue pour respecter le plan de mise en sécurité sanitaire

I. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE SANITAIRE

Le protocole sanitaire national du 3 mai 2020 a pour objectif d'être un guide pour indiquer les conditions sanitaires d'accueil dans les établissements scolaires et les modalités de surveillance des élèves et des personnes fréquentant ces établissements à partir de la rentrée des classes du 14 mai 2020 par niveaux.

Il porte sur la période allant du 11 mai 2020, date fixée par le gouvernement pour une réouverture progressive des établissements scolaires, jusqu'aux grandes vacances qui débutent le 4 juillet 2020.

Les règles sanitaires sont essentielles et **ne peuvent être adaptées**. Elles devront être respectées pour garantir l'ouverture de l'école.

Ce protocole concerne, les élèves et leurs parents, les enseignants, tous les personnels appartenant à la communauté éducative.

Ce protocole considère le temps scolaire, périscolaire.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique.
- L'application des gestes barrière.
- La limitation du brassage des élèves.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.
- La formation, l'information et la communication.

Les mesures sanitaires seront mises en œuvre de la manière suivante dans l'école :

1. COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE :

→Port du masque obligatoire pour tous les adultes.

→Se laver les mains régulièrement.

→Respecter la distanciation sociale entre les adultes et les enfants.

- ##### **2.**
- Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour a minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).

COLLECTIVITE TERRITORIALE :

→ Désinfecter les robinets, toilettes, chasse d'eau, poignées de portes à chaque utilisation des élèves.
Nettoyage et désinfection complets de l'école en fin de journée. Evacuation des poubelles journalière.

3. COLLECTIVITE TERRITORIALE

→ Fourniture de savon liquide, gel hydro alcoolique, essuie-mains jetable, masques, visières, gants, lingettes désinfectantes.

Education Nationale : Fourniture de masques pour l'équipe éducative.

4. COLLECTIVITE TERRITORIALE :

→ Gestion quotidienne de la quantité de produits, matériels, équipements nécessaires au bon fonctionnement dans le cadre du respect du protocole.

→ Le personnel communal sera présent dans la journée afin d'aider les enseignants (nombre en fonction des demandes si possible) et procéder à la désinfection régulière des surfaces, nettoyage approfondi en fin de journée, accompagnement des enfants (cantine, toilettes).

5. COLLECTIVITE TERRITORIALE :

→ Gestion de la demi-pension - Le service cantine ne sera pas effectué, ce sera une restauration chaîne froide apportée par les parents. Désinfection du contenant avant le dépôt dans le réfrigérateur. Il pourra y avoir un ou deux services selon le nombre d'enfants accueillis.

6. Assurer la disposition matérielle des classes et des espaces de travail.

COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE :

→ Respect de la distanciation sociale (4m² par élève dans les classes).

→ Mise en place d'un sens de circulation dans les locaux de l'école. Matérialisation au sol par un marquage avec un espacement d'un mètre.

7. Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.

COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE :

→ Stocker dans une autre pièce inutilisée de l'école l'ensemble des tables et des chaises qui resteront inutilisées.

→ Dortoir inutilisable en maternelle (pas de ventilation)

8. Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante.

COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE :

→ 3 entrées seront désormais ouvertes : entrée maternelle habituelle (TPS PS MS GS), entrée porche (CP, CE2-CM1) et grille (CE1-CE2 et CM1-CM2) afin d'alterner les entrées pour éviter les croisements de flux.

→ Des responsables (enseignants ou agents communaux) seront placés aux entrées afin de filtrer les entrées, les flux de personnes et rappeler les consignes sanitaires.

→ Matérialiser la traversée de la cour pour arriver en classe et aux toilettes en évitant les croisements de flux

→ L'accès aux bâtiments sera proscrit aux parents.

9. Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves.

COLLECTIVITE TERRITORIALE ET EDUCATION NATIONALE :

- ➔ **Mise en place de panneaux d'informations (panneau d'affichage à la grille, entrée porche, entrée maternelle).**

Horaires habituels de l'école : 8h40(accueil) – 11 h50 et 13h10(accueil) – 16H20

8h50(accueil) - 12h et 13h20(accueil)- 16h30

L'accueil sera modifié dès ce 11 mai de la façon suivante

Prioritaires hors classes accueillies : accueil à 8h40 et 13h00 / sorties 11h30- 11h40 et 16h00 16h10

Classe 1 : accueil à 8h50 et 13h10 / sorties 11h40- 11h50 et 16h10 16h20

Classe 2: accueil à 9h et 13h20 / sorties 11h50- 12h et 16h20 16h30 (par la grille)

Classe 3 : accueil à 8h50 et 13h10 / sorties 11h40- 11h50 et 16h10 16h20

Classe 4 : accueil à 9h et 13h20 / sorties 11h50- 12h et 16h20 16h30 (par le porche)

Classe 1 maternelle : accueil à 8h50 et 13h20 / sorties 11h50- 12h et 16h20 16h30

Classe 2 maternelle : accueil à 9h et 13h30 / sorties 12h- 12h10 et 16h30 16h40 (entrée maternelle)

Aucun retard ne sera accepté.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE POUR RESPECTER LE PROTOCOLE SANITAIRE

Le retour des enfants se fera sur le principe de **volontariat** et de non-obligation. Il s'organisera selon les principes suivants :

- 1. La capacité d'accueil de l'école : 55**
- 2. Le nombre d'enfants potentiellement prioritaires sur tous les niveaux de classe : 36**
- 3. Le nombre d'enfants volontaires sur tous les niveaux de classe : 10**
- 4. L'accueil des enfants ayant un P.A.I. ou un P.P.S : 0**

Tableau récapitulatif :

Elèves CM2	M12		J14		V15		L18		M19	
	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V
Charline WAIRY	X		X		X		X		X	
Léane LENTIER		X		X		X		X		X
Léïa LOPPE		X		X		X		X		X
Llony VILBAS								x		X
Evan SALANGROS								X		X
Corentin SERGENT								X		X
TOTAL	1	2	1	2	1	2	1	5	1	5
Accueil par	M Quaeybeur/ Mme Elmerich		M Quaeybeur/Mme Defontaine		M Quaeybeur/Mme Defontaine		M Quaeybeur/Mme Elmerich		M Quaeybeur/Mme Elmerich	
Capacité d'accueil de la classe	8									

Elèves CP	M12		J14		V15		L18		M19	
	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V
Clovis SERVIEN SYNAL	X		X		X		X		X	
Mayana LANGLOIS		X		X		X		X		X
Morgane POLY		X		X		X		X		X
TOTAL	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Accueil par	Mme Dematte/ Mme Elmerich		Mme Dematte/Mme Elmerich		Mme Baillie		Mme Dematte/Mme Elmerich		Mme Dematte/Mme Elmerich	
Capacité d'accueil de la classe	9									

Elèves GS	M12		J14		V15		L18		M19	
	P	V	P	V	P	V	P	V	P	V
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accueil par	Mme Place / Mme Verhoest		Mme Place / Mme Verhoest		Mme Place / Mme Verhoest		Mme Place / Mme Verhoest		Mme Place / Mme Verhoest	
Capacité d'accueil de la classe	10									

Elèves prioritaires	M12		J14		V15		L18		M19	
	P	V					P	V	P	V

Camille DUPONT	X					X		X		
Clémence DUPONT	X					X		X		
TOTAL	2	0				2	0	2	0	
Accueil par	M Bosman					Mme Place		Mme Verhoest		
Capacité d'accueil de la classe	10 ou à répartir									

5) Le rythme scolaire de l'école (horaires, récréation ...) : à partir du 11 mai :

Elèves prioritaires hors classes accueillies : matin : 10h-10h15 / après midi : 14h30 - 14h45

Classe 1 : matin : 10h-10h15 / après midi : 14h30 - 14h45

Classe 2: matin : 10h15-10h30 / après midi : 14h45 - 15h

Classe 3 : matin : 10h45-11h00 / après midi : 15h - 15h15

Classe 4 : matin : 11h-11h15 / après midi : 15h15-15h30

Classe 1 maternelle : matin : 10h-10h30 / après midi : 15h00 - 15h30

Classe 2 maternelle : matin : 10h30-11h / après midi : 15h30-16h

6) L'organisation et la répartition des enseignements en présentiel (tableau répartition pédagogique).

Les enseignants continuent le travail en distanciel pour leur niveau de classe.

Le travail réalisé à l'école sera le même que celui envoyé en distanciel.

Mois de mai

Période du 14/05 au 19/05 (P : présentiel / D distanciel)

enseignants	M12		J14		V15		L18		M19	
	P	D	P	D	P	D	P	D	P	D
M QUAEYBEUR	X		X		X		X		X	
M BOSMAN	X			X		X		X		X
Mme ELMERICH	X		X		X		X		X	
Mme BAILLIE		X	X		X			X		X
Mme DEMATTE	X		X		X		X		X	
Mme PLACE		X		X		X	X			X
Mme VERHOEST		X		X		X		X	X	
Mme DEFONTAINE	X		X		X			X		X

Période du 25/05 au 29/05 en présentiel

enseignants	L25		M26		J28		V29	
	P	D	P	D	P	D	P	D
M QUAEYBEUR	X		X		X		X	
M BOSMAN	X		X		X		X	
Mme ELMERICH	X		X		X		X	
Mme BAILLIE		X		X	X		X	
Mme DEMATTE	X		X		X		X	
Mme PLACE	X		X		X		X	
Mme VERHOEST	X		X		X		X	
Mme DEFONTAINE		X		X		X		X

POUR LE 2 JUIN, ON FERA DES AVENANTS POUR LES CHANGEMENTS PEDAGOGIQUES

7) L'organisation et la répartition des enseignements en distanciel :

lire écrire compter, respecter autrui.

Cf tableau du point 6

8) En cas d'absence d'un enseignant indispensable au respect du protocole de reprise : les élèves de la classe présents sur la base du volontariat ne pourront être accueillis ou seront accueillis dans une autre classe dans la limite des capacités d'accueil existantes.

En cas d'absence d'un personnel communal, la mairie essaiera de le remplacer dans la limite de ses possibilités.

9) En cas de non-respect par un enfant du protocole de reprise et spécifiquement du P.P.M.S. Sanitaire : l'enfant sera renvoyé chez lui.

10) Une salle de confinement est prévue. En maternelle, ce sera la salle de garderie. En élémentaire, ce sera la salle de réunion. La gestion des élèves ou enseignants ainsi isolés sera assurée par un personnel communal.

II. PLAN DE COMMUNICATION AUX PARENTS

Les parents de l'école seront informés des conditions d'ouverture de l'école à partir de ce protocole de reprise au plus tard le 7 mai 2020 après présentation au Conseil d'Ecole de la manière suivante :

→ Le courrier comportant le protocole sanitaire de rentrée rédigé par la mairie et l'équipe enseignante sera envoyé aux parents par l'école (mail -courriers- distribution) et mise en ligne du projet sur le site internet de la commune de SAINS DU NORD

→ Le protocole (suite au conseil d'école) sera affiché.